

7 avril 2026 – Déclaration liminaire CGT – GT IA CCFP

« Sensibilisation aux enjeux environnementaux de l'IA »

La CGT souhaite commencer par un point de méthode qui dit déjà beaucoup du sujet. La réunion de ce jour s'intitule « Sensibilisation aux enjeux environnementaux de l'IA ». Pourtant, aucun document préparatoire n'a été transmis sur cet enjeu précis. Il faut reconnaître qu'en matière de sensibilisation, commencer sans aucun support relève presque d'une pédagogie expérimentale. Mais sur un sujet aussi documenté et aussi stratégique, cela donne surtout le sentiment qu'on nous demande de débattre avant même d'avoir posé les bases.

Le CESE, dans son rapport de 2024 « Intelligence artificielle : risques et opportunités pour l'environnement », a posé une alerte forte sur les impacts environnementaux de l'IA, en soulignant que leurs conséquences sur les services publics, les ressources et les infrastructures demeurent encore largement sous-estimées.

Pour la CGT, l'intelligence artificielle est d'abord un enjeu de démocratie sociale et de choix de société.

Avant toute chose, il faut toujours poser la question de la finalité : pourquoi déployer un outil d'IA ? À quel besoin de la collectivité répond-il ? Quelle utilité sociale, professionnelle et environnementale est démontrée ?

L'IA déployée par les employeurs publics doit respecter la démocratie sociale, les besoins des travailleuses et travailleurs et les missions du service public. Elle doit répondre à des besoins sociaux et environnementaux clairement identifiés et constituer un levier de progrès social, sociétal et écologique, et non une fuite en avant technologique.

Car il faut rappeler une évidence souvent oubliée : l'IA est profondément matérielle.

Derrière l'illusion d'un numérique prétendument immatériel, il y a des centres de données, une consommation électrique considérable, des besoins massifs en eau pour le refroidissement, des métaux rares, une artificialisation des sols, des emprises foncières croissantes et des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport du CESE rappelle que les centres de données représentent déjà une part significative de la consommation nationale d'électricité et que leur développement pose directement la question de la sobriété et du zéro artificialisation nette.

Les prétendus gains servent bien souvent à rajouter des outils, des usages et des sollicitations, si bien qu'on se retrouve avec plus de consommation énergétique mais aussi plus de charge de travail pour les agent·es.

C'est pourquoi la CGT porte plusieurs revendications fortes.

D'abord, le déploiement de l'intelligence artificielle doit être strictement encadré. Les représentants du personnel et les F3SCT doivent être associés en amont à l'analyse des impacts sur le travail, l'emploi, la santé mais aussi l'environnement.

Cela implique également un renforcement des compétences des CST et des F3SCT sur le respect des obligations de l'employeur en matière de santé, de conditions de travail et d'évaluation des impacts environnementaux liés aux déploiements numériques.

La CGT souligne également la nécessité que l'encadrement soit formé à l'analyse critique des usages de l'IA déjà mobilisés dans l'aide à la décision ou l'élaboration des politiques publiques, afin d'en mesurer les impacts, les limites et les conséquences environnementales, sociales et organisationnelles. Ensuite, nous revendiquons une étude d'impact préalable obligatoire, couvrant l'ensemble de l'empreinte environnementale réelle : fabrication, entraînement, production des réponses, infrastructures, cycle de vie des équipements, consommation d'eau et d'énergie, emprise foncière, métaux critiques, artificialisation et pollution des sols, ainsi que les usages induits. Cela suppose que l'État se dote d'indicateurs de mesure robustes, harmonisés et opposables, permettant d'appréhender l'empreinte environnementale globale des systèmes d'IA au-delà du seul impact carbone.

La CGT revendique également une planification nationale du développement des infrastructures IA, portée par l'État, afin d'aller vers des outils sobres, frugaux, conçus pour durer, consommer moins et limiter la pression sur les ressources, compatibles donc avec les objectifs climatiques et les besoins du service public.

Cela suppose une stratégie publique et européenne de maîtrise des infrastructures, des données et des outils d'IA, compatible avec des objectifs de sobriété, de souveraineté et de respect de l'environnement.

Nous demandons aussi un encadrement strict des aides publiques et des achats en matière d'IA, avec des critères de sobriété, de soutenabilité, de conception durable et d'utilité publique. Le financement de nouveaux centres de données ne peut être envisagé que s'ils répondent à des besoins d'intérêt général et d'hébergement de données d'utilité publique.

S'agissant des centres de données, leur implantation et leur localisation doivent relever d'une logique de planification publique, intégrant les enjeux de sobriété, d'emprise foncière, de maîtrise des ressources et d'utilité publique des données hébergées, avec une attention particulière aux choix de localisation et à leurs impacts territoriaux.

La création d'un score environnemental des systèmes d'IA, en s'appuyant notamment sur les travaux de normalisation de l'AFNOR, doit également être engagée afin d'objectiver les choix publics.

Enfin, les gains de productivité générés par l'automatisation doivent être redistribués : amélioration des conditions de travail, réduction de la charge bureaucratique, financement des énergies renouvelables, infrastructures publiques sobres et renforcement des missions de proximité.

Pour la CGT, parler d'environnement et d'IA, ce n'est pas ajouter un supplément vert à une stratégie numérique déjà décidée. C'est poser la question centrale de la finalité, de la démocratie sociale, de la matérialité des outils et de la soutenabilité réelle des choix publics.